



Madame, Monsieur,

Dorénavant nous vous demandons de bien vouloir utiliser le portail familles pour l'inscription de votre enfant, https://harmonie.ecolesoft.net/portail/

Ce portail famille vous permet :

- * d'inscrire vos enfants aux différents services d'accueil (périscolaire et extrascolaire).
- * de renseigner et mettre à jour vos informations personnelles.
- * de visualiser toutes vos factures ainsi que l'état de votre compte et de régler vos factures via le paiement en ligne par carte bancaire.
- * d'accéder à diverses informations (notes d'informations, menus restauration, plaquettes d'activités...) concernant les accueils de loisirs et les liens des sites de nos partenaires.
- * d'avoir une messagerie pour nous contacter directement depuis le portail famille (Attention à bien préciser dans l'objet du message : l'intitulé et l'accueil de loisirs concerné pour que ce soit la personne concernée qui ouvre et traite votre message).

Nous vous invitons pour ceux qui ne l'ont pas encore fait, à suivre la démarche ci-dessous pour pouvoir effectuer l'inscription de votre enfant :

- Pour accéder au portail famille, vous devez en faire la demande en nous précisant vos nom et prénom, ceux de vos enfants, votre adresse mail principale qui sera utilisée pour l'envoi des informations lié au portail famille, ainsi que l'accueil de loisirs fréquenté à l'adresse mail du responsable informatique des Francas : julien.girard@francas70.fr
- A la suite de votre demande d'accès, vous seront envoyés par mail : votre identifiant de connexion, la procédure à suivre pour la première connexion ainsi qu'un guide d'utilisation du portail famille en pièce jointe.
- Il vous revient de renseigner ou mettre à jour toutes vos informations personnelles sur le portail famille (sauf les rubriques « Informations Fiscales » et « Coordonnées Bancaires » qui ne sont pas demandées) pour que l'inscription soit prise en compte. Nous vous précisons que pour la rubrique « Informations Caf » , il est impératif de nous présenter comme justificatif, votre dernier avis d'imposition ou votre notification de quotient familial actuel. Ainsi, votre tranche tarifaire pourra être appliquée pour la facturation du service que vous aurez utilisé. Seule la personne chargée de la facturation saisit le quotient déterminé par l'avis d'imposition ou la notification de quotient familial.

Notre responsable informatique, Mr Girard et moi-même restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Mme Sirveaux Muriel responsable de l'accueil péri- scolaire.

3 rue de la Corne 70200 Moffans 03/84/63/18/68 polemoffans@gmail.com